



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2018 / 2 - 6 FÉVRIER 2018

CAPC

SOMMAIRE	Compte rendu des CAPC n° 1, 2 et 3 du 1er février 2018 consacrées aux emplois de DSD – IP - CSC	6 PAGES
-----------------	--	----------------

L'ESSENTIEL DU BI

Étaient proposés à l'examen de la CAPC :

21 emplois de DSD (+ 4 susceptibles de devenir vacants)

2 promotions d'IP2 au grade de DSD2

26 emplois d'inspecteurs principaux (+ 7 susceptibles de devenir vacants)

3 emplois de CSC

Certains postes n'ont suscité aucune candidature, ni en DSD, ni en IP.

22 candidats en DSD/DPSD (y compris en promotion), 11 candidats pour les emplois de CSC, 33 pour les postes d'IP soit, 29 IP2 et IP1 et 14 IR1 au titre de la passerelle statutaire.

Certains postes étaient proposés aux DSD et IP

Certains candidats ont postulé sur plusieurs postes, aussi bien sur les emplois de CSC que des postes d'IP.

La CAPC était présidée par Madame Fabienne DEBAUX, sous-directrice des ressources humaines, assistée du chef du bureau A2, Pascal DECANter, et de ses collaboratrices et collaborateurs du bureau A2.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

L'USD-FO était représentée par Luc PERIGNE pour les DSD1, Laurence VERCRUYSSSEN, pour les DSD2, Fabrice AUGNET et Cyril ORGERET pour les IP2, Jean-Louis FILLON, Philippe BOMPARD, Jacques DEFFIEUX et Emmanuel FOURNIGAULT (expert) pour les IP1, François ALBINI, Patricia MILLIEN et Catherine BONIGEN pour les IR1.

Il est à souligner que seule l'USD-FO siège dans les 2 CAPC pour les emplois d'IP et de CSC, puisque aucune autre organisation syndicale n'a obtenu de siège lors des dernières élections professionnelles. Pour les DSD, les représentants de la CGC étaient également présents.

EMPLOIS DE DPSD

Cette CAPC a été l'occasion de nommer un DPSD sur un poste de receveur régional, avec la possibilité de rester dans le GRAF pendant 5 ans (et non 2 ans, comme précédemment).

La présidente a indiqué qu'elle va annoncer au prochain conseil d'administration plénier un Tour de France : elle va rencontrer les DI pour effectuer une revue des cadres et des postes. A cette occasion, la question des postes pouvant être fléchés DPSD sera abordée.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

L'USD-FO se réjouit de cette évolution et de cette seconde nomination de DPSD dans le nouveau schéma des 5 ans. Cette voie récompense l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour des postes à forts enjeux.

EMPLOIS DE DSD

21 postes de DSD étaient proposés et 4 susceptibles de devenir vacants. 21 collègues ont posé leur candidature (y compris les IP2 en promotion). 9 ont obtenu satisfaction, avec 2 promotions au grade de DSD2.

Un cadre du Ministère de l'Intérieur, déjà en poste au sein de notre Administration, a été intégré en douane avec une reconstitution de carrière aboutissant à un reclassement en tant que DSD2. Cette décision est motivée par sa technicité spécifique et l'excellence de son dossier.

EMPLOIS D'INSPECTEURS PRINCIPAUX

Quelques données chiffrées :

26 postes étaient proposés à l'enquête dont 10 étaient également offerts aux DSD. 4 postes n'ont reçu aucune candidature.

Sur ces emplois, 8/11 IP2, 9/10 IP1 et 1/12 IR1 ont vu leur candidature retenue. **À noter que les candidatures de collègues IR1 ayant moins de 2 ans d'ancienneté dans le grade d'IR1, n'ont pas été retenues par l'Administration, même en l'absence d'autres candidatures.**

Nous invitons les collègues à se rapprocher des élus USD-FO avant la CAPC afin qu'ils puissent être informés de certaines règles.

Les échanges :

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS
Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Vos élus sont intervenus à plusieurs reprises sur différents dossiers, pour demander des précisions à la DG, ou défendre des candidatures de collègues ayant de très bons dossiers mais non retenus initialement. À ce titre, la direction générale s'est rangée à l'argumentaire de vos élus pour retenir un candidat sur un poste, qu'elle ne voulait pas pourvoir initialement, au motif qu'un choix plus large pouvait être offert à ce candidat lors de la prochaine CAPC IP/DSD.

Cette justification de l'administration est en effet illisible pour les collègues qui postulent, d'autant qu'aucune garantie ne peut leur être réellement donnée quant à leur chance d'être retenu lors de l'enquête suivante.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Globalement, les propositions faites par la direction générale rejoignent l'avis de vos représentants, dans la mesure où le positionnement des candidatures était équitablement réparti sur l'ensemble des postes.

Cependant, il est à noter que sans l'intervention de vos élus, un poste sur lequel s'était positionné un collègue, ayant un très bon dossier et seul candidat sur le poste, n'aurait pas été pourvu, l'Administration voulant le reproposer lors de la prochaine CAPC.

Fort de l'expérience passée, nous avons défendu cette candidature, car il n'eût pas été sûr que ce collègue soit aussi bien positionné pour ce poste, entraînant le risque qu'il n'obtienne pas satisfaction. En effet fort de l'adage, il vaut mieux tenir que courir, vos élus ont développé un argumentaire adapté à la situation.

Par ailleurs, nous ne pouvons qu'inviter nos collègues non retenus sur un emploi sur lequel ils ont postulé, à se rapprocher du bureau A2 afin de déterminer les postes qui correspondent le mieux à leur profil.

EMPLOIS DE CSC2

Un emploi de CSC2, chef de pôle dans une RI, un emploi de CSC2 sur un poste à fort enjeu managérial (niveau 3), et **nouveauté**, un emploi de CSC1, CSDS à la tête d'une TGU, proposé à un IR1, étaient offerts lors de cette enquête. Sur ce poste, la direction générale écarte systématiquement les candidatures d'IP1 (qui ne peuvent occuper un poste de la branche « surveillance ») au profit de candidature d'IR1.

La branche cadre de **l'USD-FO** (SNCD-FO) ayant défendu ces débouchés pour les collègues IR1, est donc en harmonie avec la position de l'Administration centrale. Nous invitons les collègues potentiellement intéressés et remplissant les conditions à postuler ces postes qui constituent de réels débouchés de carrière négociés par notre seule organisation.

Vos élus sont intervenus très longuement pour défendre la candidature d'un collègue actuellement affecté sur un poste stratégique à la direction générale, sur l'emploi de CSC2, chef de pôle à la RI de Nantes. Malgré tout l'argumentaire développé longuement, l'Administration n'a pas voulu réserver une suite favorable à notre demande.

Cependant, l'administration a reconnu que la situation n'était pas satisfaisante et qu'il fallait davantage préparer et accompagner la mobilité des cadres afin d'éviter ce type de situation

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

dans laquelle un cadre est bloqué par crainte de ne pas avoir de candidat pour le remplacer ! Problématique aiguë à la direction générale puisque, lors de cette CAPC comme dans beaucoup d'autres, et à l'exception d'une candidature retenue de DSD et de deux mobilités internes, il n'y avait aucun candidat externe pour les postes à pourvoir dans les services centraux.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Face à cette situation et à la lumière d'une autre CAPC qui s'est tenue en 2017, la question des candidatures à des postes de cadre supérieur à la direction interrégionale de Nantes se pose très clairement, dès lors que le candidat n'est pas déjà implanté localement. Vos élus vont être extrêmement vigilants lors des prochaines CAPC.

Autre danger, lorsque vous êtes sur des postes stratégiques à la DG (et il y en a beaucoup...), car il apparaît très difficile d'en sortir, quand bien même vous avez un excellent dossier, l'Administration rechignant à vous lâcher si vous n'avez pas fait part en amont de votre éventuelle intention de partir vers d'autres horizons, afin d'anticiper votre potentiel départ.

Ça fait beaucoup (trop) d'incertitudes et de suppositions qui ne sont pas acceptables en l'état. Nous ne pouvons cependant qu'inciter nos collègues à se rapprocher de nos élus afin d'obtenir les éclaircissements nécessaires et une analyse objective pour se positionner en toute connaissance de cause.

Le message ainsi envoyé aux encadrants de la direction générale est dangereux, car il peut aggraver le manque d'attractivité déjà patent pour les postes (qui peuvent être intéressants) dans les services centraux. De plus, la gestion de la mobilité dans ces services est à géométrie variable puisque certains encadrants peuvent partir peu de temps après avoir été affectés sur leur poste... Quid de l'équité et de la lisibilité ?

LE MÉCANISME DU TIROIR

L'opération « tiroirs » s'est poursuivie au cours de cette CAPC. En effet, la DG avait également lancé une enquête sur certains postes susceptibles d'être vacants, c'est-à-dire ceux dont les titulaires avaient répondu à l'enquête initiale, et dont le poste était potentiellement libérable aux cours de cette CAPC.

Cette démarche a permis de muter 2 autres collègues, un IP1 et 1 IR1.

L'Administration ne souhaite réserver cette procédure que pour des postes stratégiques, pour lesquels une vacance trop longue serait dommageable. Cependant, trois postes n'ont suscité aucune candidature, et deux postes seront reproposés lors de la prochaine CAPC, quand bien même des collègues s'étaient positionnés. L'Administration préfère ne pas précipiter ces opérations et laisser « le temps au temps », dès lors que l'aspect stratégique n'est pas évident.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Le souci de l'administration est en effet louable (éviter l'absence d'encadrement de façon prolongée). Pour autant, le principe d'une enquête globale, permettant d'identifier les postes

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

réellement disponibles (et non potentiellement) permet d'éclairer davantage les collègues et d'affiner leur choix en toute connaissance de cause.

Cependant, il conviendra d'être extrêmement vigilant sur les conditions et modalités de mise en compétition de ces postes susceptibles d'être libérés en cours de CAPC, car, au final, la CAPC doit rester souveraine et ne pas laisser croire que les « jeux » sont faits d'avance.

En clair, il faut que le système soit réservé non seulement à des postes très sensibles, dont la vacance prolongée pourrait être préjudiciable, mais également à la condition que tous les postes des candidats soient ouverts.

Un poste proposé sur cette liste ne s'est finalement pas libéré. Il doit donc être rappelé que la publicité des postes susceptibles de se libérer n'implique pas que la mutation du titulaire est déjà actée.

AUTRES POINTS ABORDÉS LORS DE CETTE CAPC

► La sous-directrice a également rappelé que les collègues ne doivent pas hésiter à saisir le bureau A2 et leur hiérarchie directe pour exposer leur plan de carrière et leur souhait de mobilité, afin d'obtenir des informations sur les possibilités qui leur sont offertes en termes de déroulement professionnel et anticiper les remplacements rapides de ces agents, notamment ceux qui occupent des fonctions « sensibles ». De même, nos collègues peuvent utilement contacter les élus de l'USD-FO qui disposent d'une certaine lisibilité sur les parcours de carrière et les règles de gestion.

► Plusieurs postes n'ont pas été pourvus malgré des candidatures exprimées, notamment à la DNRED. D'autres n'ont même pas suscité d'intérêt de la part d'un seul candidat : division, DG.

La sous-directrice A partage l'inquiétude des OS pour la perte d'intérêt des postes d'adjoints aux chefs de bureaux. Elle souhaite qu'une réflexion soit engagée pour y remédier et fidéliser les cadres supérieurs sur ces postes à enjeu.

► Des situations personnelles, qu'il convient de ne pas rapporter ici, ont été évoquées afin d'attirer l'attention de l'Administration sur des difficultés particulières afin de pouvoir les débloquer ou aboutir à des engagements ultérieurs.

► La CAPC a été informée de la nomination d'un nouvel attaché douanier à Madrid, de la mise à disposition d'un cadre auprès de la direction des affaires criminelles et des grâces et de l'affectation d'un administrateur civil au bureau F2.

COTISATIONS 2018

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2018.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

